



Strasbourg, le 25.10.2016  
COM(2016) 710 final

ANNEX 1

**ANNEXE**

*à la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Programme de travail de la Commission pour 2017  
Répondre aux attentes - Pour une Europe qui protège, donne les moyens d'agir et  
défend**

{SWD(2016) 400 final}

## Annexe I: nouvelles initiatives

N°	Intitulé	Description <sup>1</sup>
<b>Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement</b>		
1.	<b>Initiative pour la jeunesse</b>	<b>L'initiative comprend une proposition relative à la création d'un corps européen de solidarité (initiative législative/non législative) et des mesures prioritaires destinées à mettre en œuvre les aspects «jeunesse» de la stratégie pour les compétences, y compris un cadre de qualité pour les apprentissages et une proposition visant à accroître la mobilité des apprentis (initiative législative), la modernisation de l'enseignement scolaire et supérieur (initiative non législative; T2/2017), ainsi qu'une proposition tendant à améliorer le suivi de la situation des diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi des jeunes issus de l'enseignement et la formation professionnels (initiative non législative; T2/2017).</b>
2.	<b>Mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'économie circulaire</b>	<b>L'initiative comprend une stratégie concernant l'utilisation, la réutilisation et le recyclage des matières plastiques (initiative non législative; T4/2017), des mesures relatives à l'eau: une proposition de règlement fixant des exigences minimales de qualité applicables à l'eau réutilisée (incluant une analyse d'impact; article 192 du TFUE; T2/2017), une révision, au titre du programme REFIT, de la directive relative à l'eau potable (incluant une analyse d'impact; article 192, paragraphe 1, du TFUE; T4/2017), une initiative visant à lever les obstacles juridiques, techniques ou pratiques se situant à l'interface entre les législations sur les substances chimiques, sur les produits et sur les déchets (initiative non législative; T4/2017), ainsi qu'un cadre de suivi afférent à l'économie circulaire (initiative non législative; T3/2017).</b>
3.	<b>Cadre financier au-delà de 2020</b>	<b>Proposition globale en vue du prochain cadre financier pluriannuel, y compris en ce qui concerne les ressources propres (initiative législative/non législative; article 312 du TFUE).</b>
<b>Un marché unique du numérique connecté</b>		

<sup>1</sup> Dans la présente annexe, la Commission fournit de plus amples informations, pour autant qu'elles soient disponibles, sur les initiatives prévues dans son programme de travail, conformément à l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Les informations figurant entre parenthèses sous la description de chaque initiative sont fournies à titre indicatif uniquement et sont susceptibles de changer au cours du processus préparatoire, compte tenu notamment du résultat de l'analyse d'impact éventuelle.

N°	Intitulé	Description <sup>1</sup>
4.	<b>Mise en œuvre de la stratégie pour un marché unique numérique</b>	<b>Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie pour un marché unique numérique.</b>
<b>Une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique</b>		
5.	<b>Mise en œuvre de la stratégie pour l'union de l'énergie: déplacements et mobilité à faible taux d'émissions</b>	<b>Révision, au titre du programme REFIT, de plusieurs textes législatifs importants mis en évidence dans le plan d'action pour une mobilité à faible taux d'émissions: les stratégies post-2020 pour les voitures/camionnettes et pour les camions, les autobus et les autocars (initiative législative, incluant une analyse d'impact; T2/2017), la directive sur les véhicules propres (incluant une analyse d'impact; article 192 du TFUE; T2/2017), ainsi que la directive «Eurovignette» et la directive relative au service européen de télépéage (SET) (incluant une analyse d'impact; article 91 du TFUE; T2/2017). Cette initiative comprend la mise en œuvre de l'accord international sur les émissions des aéronefs (OACI) (initiative législative, incluant une analyse d'impact; article 192 du TFUE; T1/2017).</b>
<b>Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée</b>		
6.	<b>Mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique</b>	<b>Les actions à mener incluront une révision, au titre du programme REFIT, de la législation sur les marchandises (initiative législative/non législative, incluant une analyse d'impact; articles 43, 114 et 207 du TFUE; T2/2017), une initiative en matière de droit des sociétés visant à faciliter l'utilisation des technologies numériques tout au long du cycle de vie d'une entreprise ainsi que les fusions et scissions transfrontalières (initiative législative, incluant une analyse d'impact; T3-4/2017), une initiative sur les évaluations coordonnées des technologies de la santé (initiative législative/non législative, incluant une analyse d'impact; T4/2017), des mesures pour une meilleure application des règles du marché unique, s'inscrivant dans le cadre d'un ensemble plus vaste de mesures d'application et incluant des propositions en vue d'un portail numérique unique (initiative législative/non législative, incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T1/2017) et d'un outil d'information sur le marché unique (initiative législative, incluant une analyse d'impact; T1/2017), la modernisation de SOLVIT (initiative non législative; T1/2017) et des mesures donnant aux autorités nationales de la concurrence les moyens de mieux faire respecter les règles (initiative législative/non législative, incluant une évaluation d'impact; T2/2017).</b>

N°	Intitulé	Description <sup>1</sup>
7.	<b>Une fiscalité des entreprises plus équitable</b>	<b>L’initiative comprend la mise en œuvre du plan d’action sur la TVA au moyen de propositions REFIT relatives à un système de TVA définitif et aux taux de TVA</b> (initiative législative, incluant une analyse d’impact; article 113 du TFUE; T3/2017), <b>d’une meilleure coopération administrative et d’un train de mesures de simplification visant à réduire la charge des entreprises et des administrations fiscales</b> (initiative législative, incluant une analyse d’impact; article 113 du TFUE; T4/2017), <b>une proposition de liste de l’UE des juridictions de pays tiers qui ne respectent pas les normes de bonne gouvernance fiscale</b> (initiative non législative; T3/2017) <b>et la mise en œuvre, dans la législation de l’UE, de l’accord international sur l’érosion de la base d’imposition et le transfert de bénéfices (BEPS)</b> (initiative législative/non législative, incluant une analyse d’impact; T2/2017).
8.	<b>Mise en œuvre de la stratégie spatiale pour l’Europe</b>	<b>Propositions législatives relatives aux services gouvernementaux de communication par satellite</b> (incluant une analyse d’impact; article 189 du TFUE; T4/2017) <b>et mesures visant à promouvoir l’utilisation par le marché des données et des services spatiaux</b> (initiative législative/non législative).
9.	<b>Mise en œuvre du plan d’action pour l’union des marchés des capitaux</b>	<b>Un examen à mi-parcours</b> (initiative non législative; T2/2017) <b>permettra de dresser le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l’union des marchés des capitaux et de définir les éventuelles mesures supplémentaires nécessaires pour améliorer le financement de l’économie. Les nouvelles mesures comprendront un cadre pour un produit européen d’épargne retraite individuelle</b> (initiative législative/non législative, incluant une analyse d’impact; article 114 du TFUE; T2/2017), <b>une révision, au titre du programme REFIT, du règlement relatif aux infrastructures de marché européennes (EMIR)</b> (incluant une analyse d’impact; article 114 du TFUE; T1/2017), <b>un plan d’action relatif aux services financiers de détail</b> (initiative non législative; T1/2017) <b>et des actes délégués supplémentaires pour faciliter le financement d’entreprises d’infrastructure par des investisseurs institutionnels</b> (incluant une analyse d’impact; T4/2016).
<b>Une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable</b>		

N°	Intitulé	Description <sup>1</sup>
10.	<b>Une Union forte fondée sur une UEM forte</b>	<b>Le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe</b> (initiative non législative; T1/2017) <b>exposant les mesures à prendre pour réformer une UE à 27 États membres 60 ans après les traités de Rome traitera également de l'avenir de l'UEM, afin d'en préparer la deuxième phase d'approfondissement dans le nouveau contexte politique et démocratique (il prévoira notamment une révision du pacte de stabilité et de croissance axée sur la stabilité, et les mesures à prendre pour se conformer à l'article 16 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'UEM, c'est-à-dire pour intégrer le contenu de ce traité dans le cadre juridique de l'UE). L'initiative comprendra également une révision du système européen de surveillance financière (SESF) visant à renforcer l'effectivité et l'efficacité de la surveillance au niveau macro- et microprudentiel.</b>
11.	<b>Socle européen des droits sociaux</b>	<b>À la suite de la consultation publique, la proposition concernant le socle des droits sociaux sera présentée (T1/2017), de même que des initiatives connexes, comme des initiatives visant à régler les problèmes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée rencontrés par les familles qui travaillent</b> (initiative législative/non législative, incluant une analyse d'impact; articles 153 et 157 du TFUE), <b>portant sur l'accès à la protection sociale</b> (initiative législative/non législative, incluant une analyse d'impact; articles 153 et 292) <b>et concernant la mise en œuvre de la directive sur le temps de travail</b> (initiative non législative), <b>ainsi qu'une révision, au titre du programme REFIT, de la directive relative à la déclaration écrite imposant à l'employeur d'informer le travailleur des conditions applicables au contrat ou à la relation de travail</b> (initiative législative, incluant une analyse d'impact; article 153, paragraphe 1, point b), et article 154 du TFUE).
<b>Commerce: un accord de libre-échange raisonnable et équilibré avec les États-Unis</b>		
12.	<b>Mise en œuvre de la stratégie «Le commerce pour tous»</b>	<b>Parallèlement à la poursuite et à l'achèvement de négociations bilatérales (avec le Japon, par exemple) et à l'ouverture de nouvelles négociations avec l'Australie</b> (incluant une analyse d'impact; T1/2017), <b>le Chili</b> (incluant une analyse d'impact; T2/2017) <b>et la Nouvelle-Zélande</b> (incluant une analyse d'impact; T1/2017) <b>en vue de la conclusion d'accords de libre-échange, cette initiative comprend le renforcement des instruments de défense commerciale de l'UE au moyen d'une proposition de modification de la législation antidumping de l'UE</b> (incluant une analyse d'impact; T4/2016), <b>conformément à la communication de la Commission du 18 octobre 2016.</b>
<b>Un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle</b>		

N°	Intitulé	Description <sup>1</sup>
13.	<b>Train de mesures sur la protection des données</b>	<b>Le train de mesures (T1/2017) comprendra un alignement des règles relatives à la protection des données à caractère personnel lors de leur traitement par les institutions de l'UE sur les nouvelles règles générales en matière de protection des données (initiative législative; article 16 du TFUE), une révision, au titre du programme REFIT, de la directive relative à la vie privée et aux communications électroniques (incluant une analyse d'impact; articles 114 et 16 du TFUE), ainsi qu'un cadre applicable aux décisions constatant le caractère adéquat du niveau de protection pour ce qui est des échanges de données à caractère personnel avec des pays tiers.</b>
14.	<b>Progrès dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective</b>	<b>Mise en œuvre du programme relatif à l'union de la sécurité et du plan d'action destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme, au moyen de propositions visant à harmoniser les infractions de blanchiment et les sanctions correspondantes (initiative législative; article 83 du TFUE; T4/2016), à renforcer la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation d'avoirs d'origine criminelle (initiative législative, incluant une analyse d'impact; article 82 du TFUE; T4/2016) et à lutter contre les mouvements d'argent liquide illicites (initiative législative, incluant une analyse d'impact; articles 33 et 114 du TFUE; T4/2016) ainsi que contre le commerce illicite de biens culturels (initiative législative, incluant une analyse d'impact; article 207 du TFUE; T4/2016). Cette initiative comprend également une proposition de système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) (initiative législative; article 77, paragraphe 2, points b) et d), du TFUE; T4/2016), ainsi que des mesures destinées à donner suite aux travaux du groupe à haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité.</b>
<b>Vers une nouvelle politique migratoire</b>		
15.	<b>Mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration</b>	<b>Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration, faisant la synthèse de différents axes d'action et dressant un état des lieux horizontal incluant la mise en œuvre du nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers en matière de migration.</b>
<b>Une Europe plus forte sur la scène internationale</b>		
16.	<b>Mise en œuvre du plan d'action européen de la défense</b>	<b>L'initiative comprend une proposition en vue d'un Fonds européen de la défense, ainsi que des mesures destinées à améliorer l'utilisation et l'efficacité des règles en matière de marchés publics (initiative législative/non législative).</b>

N°	Intitulé	Description <sup>1</sup>
17.	<b>Mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE</b>	<b>L'initiative comprend notamment des mesures visant à favoriser la résilience étatique, économique, environnementale/climatique et sociétale dans les pays tiers, en particulier dans les pays voisins de l'UE et dans les régions environnantes</b> (initiative non législative).
18.	<b>Stratégie de l'UE en faveur de la Syrie</b>	<b>La stratégie définira la manière dont l'UE peut contribuer à la reconstruction d'une nation syrienne pacifique et stable et d'une société civile pluraliste et tolérante en Syrie</b> (initiative non législative; T1/2017).
19.	<b>Partenariat Afrique-UE: un nouvel élan</b>	<b>L'initiative définira les objectifs et les priorités stratégiques de l'UE dans le cadre de ses relations avec l'Afrique</b> (initiative non législative; T2/2017).
<b>Une Union du changement démocratique</b>		
20.	<b>Modernisation des procédures de comitologie</b>	<b>Propositions visant à aligner les règles applicables au droit dérivé sur les dispositions actualisées du traité</b> (initiative législative; T1/2017) et <b>évaluation de la légitimité démocratique des procédures existantes pour l'adoption des actes délégués et des actes d'exécution</b> (initiative non législative; T1/2017).
21.	<b>Une approche plus stratégique en ce qui concerne le contrôle de l'application du droit de l'UE</b>	<b>Mesures visant à intensifier les efforts portant sur l'application, la mise en œuvre et le contrôle de l'application du droit de l'UE</b> (initiative non législative; T4/2016), <b>conformément aux priorités de la Commission; propositions concrètes destinées à assurer un meilleur contrôle de l'application des règles du marché unique</b> (voir point 6 ci-dessus) et <b>initiatives REFIT en vue d'une mise en œuvre appropriée et d'un contrôle adéquat de l'application de la réglementation environnementale, y compris en matière d'assurance de la conformité environnementale</b> (initiative non législative; T3/2017), <b>d'accès à la justice</b> (initiative non législative; T1/2017) et <b>de suivi, de transparence et de notification</b> (initiative législative/non législative; T2/2017).